



## VOITURE D OCCASION VICE CACHE

Par **nounette38**, le **25/03/2016** à **15:12**

Bonjour

J'ai acheté une voiture d'occasion 4200 eu, et après 1 mois et moins de 1000 km, je la fais contrôler par un garagiste qui me dit que c'est l'arbre à came et qu'il y en a pour 3000 euros de réparation, et que ce problème est bien sûre antérieur à l'achat puis-je me retourner contre le vendeur.

merci pour vos conseils

Par **miyako**, le **25/03/2016** à **20:31**

Bonsoir,

si le garagiste peut vous faire une attestation ,le vice caché peut être évoqué et la vente annulée.Mais d'abord il faut retrouver le vendeur et ensuite lui faire reprendre le véhicule .

Je vous souhaite bon courage !

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **ax04530**, le **25/03/2016** à **21:33**

Tout dépend si le vendeur du véhicule est un professionnel ou pas.

Si oui: sa responsabilité peut être engagée, le mieux étant de commencer par une solution à l'amiable qui vous convienne.

Si non: il vous faut prouver que le particulier vendeur avait connaissance du défaut avant la vente du véhicule.